

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 15 novembre 2021

Le quinze novembre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de cérémonie, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 15

Votants : 18

Excusés : 4

Procurations : 3

Présents : Mme Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LOBBE, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mme Chantal GARCIA, Amandine DORIZON, Frédéric SEVOZ.

Pouvoirs : Mme Julie CARCUAC donne pouvoir à Mme Jessica LAFOND
Mme Marie-Christine RONCHINI donne pouvoir à M. Pierre LOBBE
M. Pierre LIACHENKO donne pouvoir à M. Michel MONESMA

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 07

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 21 Octobre 2021

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs reçus et des élus excusés. Elle soumet le procès-verbal au vote des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Présents : 15
Votants : 18
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 2

Approuve le procès-verbal.

Madame le Maire explique que n'ayant pas reçu les pièces nécessaires pour aborder le sujet d'avant-projet définitif lié au projet « ateliers municipaux », elle propose de retirer ce point à l'ordre du jour du conseil municipal et soumet la proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le retrait de ce point à l'ordre du jour.

Finances

A vingt heures et seize minutes, Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal afin de ne participer ni au débat, ni au vote du dossier. Madame SICARD, conseillère municipale, présente la consultation, les étapes de négociations avec les banques et l'analyse finale (jointes à la délibération). Elle rappelle que le dossier a été étudié par la commission des finances de la commune et que Madame le Maire n'a pas souhaité participer à cette séance et présente :

Nom de la banque dont l'offre a été validée par la commission des finances et soumise au vote des conseillers municipaux :

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Conditions financières de l'emprunt

Montant de l'emprunt demandé	1 200 000 euros
Type et taux d'emprunt	Taux fixe à 0.87%
Durée d'amortissement	20 ans (dont 2 années de phase d'anticipation)
Echéances	Mensuelles
Montant de l'annuité	6 003,91 Euros
Coût de l'emprunt durant la phase d'amortissement	96 845,41 Euros
Frais de dossier	0.12 % du montant emprunté soit 1440 €
Conditions de remboursement	Échéance constante
Débloqués	Déblocage par tranches, pendant cette phase d'anticipation de 24 mois maximum qui précèdera la phase d'amortissement, les intérêts seront calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées. Ces intérêts seront payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

Madame Sicard soumet au vote du conseil municipal le dossier tel qu'il est présenté ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la demande d'emprunt de la commune pour un montant de : 1 200 000 euros
- Valide la proposition formulée par la commission des finances
- Choisit l'offre de prêt du formulée par le Crédit Agricole

Madame le Maire revient dans la salle du conseil municipal à 20h31.

Taxe d'aménagement : Taux

Madame le Maire explique au conseil que la taxe d'aménagement est une taxe qui s'applique pour les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement qui nécessitent des autorisations de travaux. Des précisions sont apportées sur les conditions de taxation de calcul de ladite taxe. Madame le Maire propose de maintenir le taux actuel de la taxe fixé, à 2,5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire.

DM2 : budget restauration scolaire

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de rajouter les crédits et d'en enlever conformément au tableau ci-dessous afin de rétablir la cohérence dans les écritures concernant les remboursements de familles sur le budget cité en objet.

Dépenses	Dépenses
673	+ 700
65888	- 700

Travaux/Aménagement du territoire

Transfert des délaissés d'autoroute

Madame le Maire explique que les délaissés d'autoroute sont des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine des autoroutes et pour lesquelles existe un déclassement de fait. En effet, lors de la signature des contrats de concessions entre l'Etat et les sociétés d'autoroute, il a été convenu que les voiries non utilisées pour les besoins des autoroutes seraient rétrocédées aux communes.

Madame le Maire précise que pour la commune d'ALBIAS, la longueur totale des voiries concernées est d'environ 4,6km, elle soumet le dossier au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition formulée par Madame le Maire.

Avenant portant travaux école maternelle

Madame le Maire soumet à l'étude des conseillers municipaux et propose au vote l'avenant n°1 (ci-joint) portant travaux école maternelle au profit de la société EUROVIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition visée ci-dessus.

Lancement diagnostics sur les lotissements

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune a été sollicitée par certains colotis, résidents et gestionnaires de certains lotissements privés situés dans la commune. Elle dit qu'il s'agit de demandes de rétrocession de voiries, espaces verts et tous espaces communs.

Madame le Maire informe avoir rencontré certains colotis et résidents à leur demande. Elle précise qu'elle a demandé à ceux-ci de monter un syndicat et/ou une association dans le but de gérer ces espaces qui n'ont pas vocation à devenir des espaces publics. Concrètement, aucun lotissement n'a créé ces structures de gestion.

Madame le Maire conclut que devant les tensions engendrées par la situation, elle propose la gestion du dossier en plusieurs phases :

- Phase 1 activée par la présente délibération :
 - o L'annulation de toutes les délibérations antérieures prises au sujet des rétrocessions d'espaces communs des lotissements (hormis celles qui ont fait l'objet d'actes notariés), quels qu'ils soient, dans lesquelles on trouve les délibérations numérotées ci-dessous (non exhaustifs) :
 - 2014-17 en date du 20 février 2014
 - 2016-78 en date du 24 novembre 2016
 - 2016-68 en date du 22 septembre 2016
 - 2016-62 en date du 29 août 2016
 - o Le lancement d'une étude financée par la collectivité par un cabinet spécialisé. Ce travail portera sur un état des lieux, le contexte, les coûts d'éventuels travaux concernant les lotissements qui demandent la rétrocession, le coût de l'entretien par la commune des espaces communs et les incidences de ces nouvelles dépenses dans les finances communales
- Phase 2 :
 - o La présentation des résultats de l'étude aux colotis afin d'engager un dialogue constructif sur les faits
 - o La communication des résultats de l'étude aux administrés pour des raisons de transparence et pour engager un échange constructif sur les choix d'investissement à venir
- Phase 3 :
 - o La décision du conseil municipal qui fixera les orientations de la commune en matière de lotissements privés et fixera les procédures de suivi des demandes formulées par les résidents et/ou gestionnaires de lotissements privés.

Madame le Maire explique qu'en attendant les résultats de la procédure lancée ci-dessus, la commune ne mènera aucune démarche liée aux demandes susvisées, à savoir les demandes de rétrocession des colotis, résidents/et/ou gestionnaires de lotissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition formulée par Madame le Maire et :
 - o Annule toutes les délibérations antérieures liées à des rétrocessions de lotissements
 - o Demande le lancement de l'étude annoncée par Madame le Maire
 - o Approuve les différentes phases de suivi du dossier telles que définies ci-dessus

Questions diverses/Informations

L'orthographe et la syntaxe des textes envoyés par les associations pour figurer sur le bulletin municipal peuvent être modifiées.

Madame Magnani propose de faire l'inauguration de l'école maternelle une fois les travaux terminés

Des feux d'artifices sont à prévoir pour l'année prochaine

Fin conseil : 22h10

Madame MAGNANI Véronique

Monsieur BARBON Alain

Madame CARCUAC Julie

Madame DORIZON Amandine

Monsieur FOSSIER Michel

Madame GARCIA Chantal

Monsieur KAUFFER Thierry

Madame LAFOND Jessica

Monsieur LIACHENKO Pierre

Monsieur LOBBE Pierre

Monsieur LONGUEVILLE Éric

Monsieur MONESMA Michel

Madame MOUMOU Naïma

Madame PEDRON Jeannette

Monsieur RENAUDEAU Olivier

Madame RODRIGUEZ Ghislaine

Madame RONCHINI Marie-Christine

Monsieur SEVOZ Frédéric

Madame SICARD Martine

Madame SIMOUN Hélène

Madame VALETON Céline

Monsieur VEYRES Thierry